

RÉUNION SPÉCIALE DU 24 MAI 2017 DES ADMINISTRATEURS NOUVELLEMENT ÉLUS

Présences :

Rachelle Croteau (poste n° 1)
Guy Goupil (poste n° 2)
Roger Paquet (poste n° 3)
Mario Gosselin (poste n° 4)
Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)
Ginette Labrie Mercier (poste n° 6)
Mario Faucher (poste n° 7)
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Renée Vigneault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand et
Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

Absences motivées :

Rosaire Croteau, maire de la municipalité de Saint-Ferdinand
Danielle Hénault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand

Ordre du jour modifié :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Nomination des dirigeants du CDPE de St-Ferdinand
3. Programme *AccèsLogis Québec*
 - 3.1 Comité de chantier
4. Paiement de factures
5. Nouvelles demandes de subvention en vertu des dispositions de la politique du CDPE
Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4,
6. Date de la prochaine rencontre
7. Fermeture de la session.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte à 20h10 par le président, Jean-Paul Marcoux

Il a été convenu de débiter la rencontre avec le point 3, Programme <i>AccèsLogis Québec</i> puisque Mesdames Josée Durand et Martine Cazes, du Groupe Ressources Techniques, étaient présentes pour nous faire part des développements dans ce dossier. Le point 3.1 sera discuté selon son rang.
--

Mesdames Durand et Cazes quittent à 20h40

2017-32 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier
Appuyée de Mario Gosselin

Que l'on adopte l'ordre du jour en faisant les modifications suivantes : placer le point:
Nomination des dirigeants du CDPE de St-Ferdinand immédiatement après le point 1
(Lecture et adoption de l'ordre du jour), et qu'un sujet soit ajouté au point 3, Programme
AccèsLogis Québec: Comité de chantier.

Adopté à l'unanimité

2. Nomination des dirigeants du CDPE de St-Ferdinand

Présidence:

Rachelle Croteau propose Jean-Paul Marcoux
Jean-Paul Marcoux accepte d'être mis en nomination
Jean-Paul Marcoux est nommé président du CDPE

Vice-présidence:

Roger Paquet propose Ginette Labrie Mercier
Ginette Labrie Mercier accepte d'être mise en nomination
Ginette Labrie Mercier est nommée vice-présidente du CDPE

Secrétariat-trésorerie

Roger Paquet propose Mario Gosselin
Mario Gosselin accepte d'être mis en nomination
Mario Gosselin est nommé secrétaire-trésorier du CDPE

Administrateurs




Rachelle Croteau
Mario Faucher
Guy Goupil
Roger Paquet

3. Programme *AccèsLogis Québec*

3.1 Comité de chantier

Un comité de chantier est créé. Il a pour mandat de se rendre sur le chantier, lors de la construction du bâtiment, en compagnie de l'architecte, afin de s'assurer que les travaux se font selon les ententes intervenues entre les parties. Le comité se réunira au besoin durant cette période.

Le comité de chantier est composé de:

-  Rachelle Croteau
-  Guy Goupil
-  Jean-Paul Marcoux

4. Paiement de factures

2017-33 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyé de Mario Faucher

Que le CDPE autorise le paiement des factures suivantes:

- facture n° 2017-4 de Denise Grenier, honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de l'assemblée générale annuelle du CDPE et de la réunion spéciale des administrateurs nouvellement élus le 24 mai 2017, ainsi que pour la comptabilité, les tâches administratives et les recherches nécessaires au bon déroulement des réunions, au montant de 500 \$;
- remboursement à Jean-Paul Marcoux, des frais de déplacement pour une rencontre à Thetford Mines dans le dossier *AccèsLogis Québec* au montant de 24.84\$;
- le versement, au ministre du Revenu du Québec, de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel du mois de avril 2017 (294.01\$), plus un montant de 13,66\$ de 'rajustement administratif' pour un montant total de 307.67\$. Par contre, le ministère est à regarder notre dossier depuis 2013 et nous tiendra au courant des développements). Aucune TPS et TVQ n'ont été payées au cours de cette même période pour les activités régulières du CDPE en tant qu'organisme de services publics.

Adopté à l'unanimité

Le total des factures est de 832.51\$

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 30 avril 2017, la municipalité ayant remis le montant pour le Fonds de contribution individuelle pour 2017. Elle

précise que 2 chèques étaient en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et que 65 l'étaient dans le dossier éoliennes.

5. Nouvelles demandes de subvention en vertu des dispositions de la politique du CDPE Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4,

V4-2017-8

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 8 mai 2017, concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 6177, Route Domaine du Lac, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur cette demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 6 juin 2016.

2017-34 Sur proposition de Rachelle Croteau
Appuyée de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2017, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2017-9

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 1er février 2017, reçu le 11 mai 2017, concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 542, rue Bernier ouest, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur cette demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 23 novembre 2016.

2017-35 Sur proposition de Guy Goupil
Appuyé de Roger Paquet

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2017, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

6. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du CDPE aura lieu le mercredi, 21 juin, à 19h00, à la salle du conseil municipal située au 821, rue Principale.

7. Fermeture de la session

2017-36 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Que la présente session spéciale soit levée à 21h15.

Adopté à l'unanimité

JEAN-PAUL MARCOUX
président

MARIO GOSSELIN
secrétaire-trésorier